



# Commune de Ligny-en-Cambrésis

## Département du Nord

Arrêté municipal n° 2025/070

### Portant restriction de circulation et de stationnement Rue de la République

Nous, Maire de la Commune de LIGNY EN CAMBRESIS ;

Vu le Code de la Route ;

Vu l'arrêté du 24 novembre 1967 sur la signalisation routière modifié par des arrêtés subséquents ;

Vu la demande en date du 1<sup>er</sup> décembre 2025 par laquelle la société LORBAN TP de Caudry (Nord) fait connaître qu'il est indispensable de réglementer la circulation et le stationnement des véhicules dans la rue de la République, pour des travaux de réalisation de chicanes ;

Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour faciliter l'exécution des travaux et prévenir tout risque d'accident ;

### A R R E T O N S

Article 1er : A partir du mercredi 10 décembre 2025 et pendant toute la durée des travaux, la circulation des véhicules sera alternée avec feux tricolores et limitée à 30 kms / heure sur la zone des travaux.

Article 2 : Le stationnement sera interdit sur la zone des travaux.

Article 3 : Les différentes restrictions de circulation et de stationnement seront portées à la connaissance des usagers par la pose de panneaux, qui resteront à la charge de l'entreprise exécutant les travaux.

Article 4 : Monsieur le Maire de la Commune de LIGNY-en-Cambrésis est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à Monsieur le Commandant de Brigade de la Gendarmerie de Clary ainsi qu'à la Direction de la Voirie de Cambrai.

Fait à Ligny-en-Cambrésis, le 02 décembre 2025

Le Maire,  
Julien LEONARD

